

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
BARILLARO JérémY	SCHULTZ Laurent	GRILLO Marie	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	ZENNER Bernard	
PHILIPPE Lionel	WEIS Mathieu	PAQUET Michel	
POUGET Clémence	RECH Serge	HATRI Aïcha	
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	SCHIVRE Marc	
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	
PARPETTE Jerry	REBSTOCK-PINNA A.	SEGURA Olivier	

Procurations :

HERGAT Michel	a donné procuration à	PAQUET Michel
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	POUGET Clémence
ACKER Christine	a donné procuration à	ROBINET David
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	DICK Rémy
SCHREIBER Roger	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
SCHITZ Denis	a donné procuration à	ZIEGLER Damien
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BAUR Denis	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
VETZEL Caroline	a donné procuration à	TACCONI Pierre

Absents excusés :

PAULY Elsa	MATHIEU Bertrand	FATTORELLI Viviane	FERRERO Marc
SCHUTZ Sylvie			

Absents non excusés :

ANDRE René	FRADELLA Cédric
DEUTSCH André	ABATE Patrick
FEUVRIER Alieth	BEY Michèle
BRUSCO Stéphan	

La séance débute à 18h12

Début de la séance :

Membres en exercice :	60
Présents :	33
Procurations :	13
Absents :	14

Pendant le point 2 :

Arrivée de M. PAQUET

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

La séance se termine à 20h12

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, responsable des Assemblées
VAUTRELLE Alexandre, Responsable juridique
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

POINT I-18 – DELIBERATION N°2023/I-73 - COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES DU PLAN DE MOBILITE - COMITE DE PILOTAGE ET COMITE TECHNIQUE

Vu la délibération du Comité Syndical du 30 juin 1999 relative à la création des commissions consultatives du Plan de Déplacement Urbain (PDU) : comité de pilotage (CoPil) / comité technique (CoTec) ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 13 juin 2001 relative à la première modification des commissions consultatives du PDU ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 5 juillet 2011 relative à la seconde modification des commissions consultatives du projet du PDU ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2012 relative à la troisième modification des commissions consultatives du projet du PDU ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juin 2021 relative à la composition des commissions consultatives du plan de mobilité - comité de pilotage et comité technique

Le Président expose :

Par délibération du 11 février 2010, le SITCOVAF a décidé de s'inscrire dans une démarche d'élaboration du Plan de Déplacement Urbain.

Par délibération du 22 octobre 2014, le SMiTU a validé la Plan de Déplacement Urbain.

Cependant, le Plan de Mobilité (nouvelle appellation du PDU depuis le 1^{er} janvier 2020) est une démarche continue reposant sur de nombreux intervenants ainsi que sur une démarche collégiale. C'est pourquoi, il incombe de poursuivre le travail déjà engagé au SMiTU par les élus et techniciens dans les différentes commissions consultatives.

Ces commissions, dont la composition a été fixée lors du Comité Syndical du 30 juin 1999, ont été modifiée à trois reprises.

Il est proposé au Comité Syndical, de valider :

- le renouvellement du comité de pilotage et du comité technique ;
- la composition du comité de pilotage et du comité technique comme suit :

Comité de pilotage :

- Le Président du SMiTU et/ou ses représentants
- Les Vice-Présidents du SMiTU
- Le Préfet et/ou ses représentants de la DREAL
- Le Préfet et/ou ses représentants de la DDT Moselle
- Le Président du Conseil Régional Grand Est et/ou ses représentants
- Le Président du Conseil Départemental de la Moselle et/ou ses représentants
- Le Président du SCOTAT et/ou ses représentants
- Le Directeur Général du SMiTU et/ou ses représentants

Selon les sujets et les compétences communautaires ou communales

- Le Président et/ou ses représentants de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville
- Le Président et/ou ses représentants de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Cattenom et Environs
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Arc Mosellan
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes de Rives de Moselle
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Pays-Haut Val d'Alzette
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes du Sillon Mosellan
- Le Maire et/ou ses représentants des communes du SMiTU

Comité technique :

- Le Président du SMiTU et/ou ses représentants
- Le Vice-Président du SMiTU en charge du projet
- Le Directeur Général du SMiTU et/ou ses représentants
- Représentant(s) technique(s) de la DREAL
- Représentant(s) technique(s) de la DDT Moselle
- Représentant(s) technique(s) du Conseil Régional Grand Est
- Représentant(s) technique(s) du Conseil Départemental de la Moselle
- Représentant(s) technique(s) du SCOTAT et/ou ses représentants
- Représentant(s) technique(s) de tous services publics selon les problématiques évoquées au Comité technique

Selon les sujets et les compétences communautaires ou communales

- Représentant(s) technique(s) de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Cattenom et Environs
- la Communauté des Communes Arc Mosellan
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes de Rives de Moselle
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Pays-Haut Val d'Alzette
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes du Sillon Mosellan
- Représentant(s) technique(s) des communes du SMiTU

Ce comité technique est un groupe de travail et sa composition doit être opérationnelle, il est donc proposé d'inviter d'autres partenaires, organismes ou associations en fonction des besoins de chaque action du plan de mobilité.

Le Bureau Syndical du 6 décembre 2023 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- le renouvellement du comité de pilotage et du comité technique ;
- la composition du comité de pilotage et du comité technique comme suit :

Comité de pilotage :

- Le Président du SMiTU et/ou ses représentants
- Les Vice-Présidents du SMiTU
- Le Préfet et/ou ses représentants de la DREAL
- Le Préfet et/ou ses représentants de la DDT Moselle
- Le Président du Conseil Régional Grand Est et/ou ses représentants
- Le Président du Conseil Départemental de la Moselle et/ou ses représentants
- Le Président du SCOTAT et/ou ses représentants
- Le Directeur Général du SMiTU et/ou ses représentants

Selon les sujets et les compétences communautaires ou communales

- Le Président et/ou ses représentants de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville
- Le Président et/ou ses représentants de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Cattenom et Environs
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Arc Mosellan
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes de Rives de Moselle
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes Pays-Haut Val d'Alzette
- Le Président ou son représentant de la Communauté des Communes du Sillon Mosellan
- Le Maire et/ou ses représentants des communes du SMiTU

Comité technique :

- Le Président du SMiTU et/ou ses représentants
- Le Vice-Président du SMiTU en charge du projet
- Le Directeur Général du SMiTU et/ou ses représentants
- Représentant(s) technique(s) de la DREAL
- Représentant(s) technique(s) de la DDT Moselle
- Représentant(s) technique(s) du Conseil Régional Grand Est
- Représentant(s) technique(s) du Conseil Départemental de la Moselle
- Représentant(s) technique(s) du SCOTAT et/ou ses représentants
- Représentant(s) technique(s) de tous services publics selon les problématiques évoquées au Comité technique

Selon les sujets et les compétences communautaires ou communales

- Représentant(s) technique(s) de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Cattenom et Environs
- la Communauté des Communes Arc Mosellan

- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes Pays-Haut Val
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes d'Alzette
- Représentant(s) technique(s) de la Communauté des Communes du Sillon Mosellan
- Représentant(s) technique(s) des communes du SMiTU

Ce comité technique est un groupe de travail et sa composition doit être opérationnelle, il sera donc proposé d'inviter d'autres partenaires, organismes ou associations en fonction des besoins de chaque action du plan de mobilité.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 21 décembre 2023

Le Président,

Rémy DICK

